

## Fiche Technique : Partage des responsabilités

Pendant 30 ans, la FFME a permis l'accès à de nombreux sites majeurs en passant des conventions d'usage avec les propriétaires de falaises. Ainsi, plus de 800 conventions ont été signées. Un tel niveau de conventionnement par une fédération sportive était unique dans le paysage des sports de nature.

L'évolution du contexte juridique a pourtant amené ce système à ses limites. L'apparition de la notion de « responsabilité sans faute » dans les jugements a effectivement reporté sur la FFME de nombreuses responsabilités et un risque assurantiel qu'elle ne peut plus assumer seule...

Soucieuse de trouver une alternative viable, la FFME encourage désormais le partage des responsabilités : les collectivités territoriales assurent la garde et l'ouverture du site au public, les grimpeurs assument les conséquences de leurs actes, et la FFME peut apporter son expertise pour l'aménagement d'un site, voir assurer le suivi de ce dernier grâce à un contrat de contrôle et d'entretien.

Pour un propriétaire privé, il est libre d'autoriser la pratique et la responsabilité associée. Si le celui-ci n'accepte pas, la proposition est le contrat tripartite, entre le propriétaire, la collectivité et le comité territorial FFME. Comme expliqué sur le schéma ci-dessous, il y a un transfert de la responsabilité juridique du propriétaire privé à la collectivité, cela est possible grâce à la convention d'autorisation d'usage.

L'objectif est de limiter la gestion d'un SNE à un propriétaire privé pour deux raisons : aucun gage de pérennisation du site et aucune obligation d'actions pour la protection de l'environnement.



A travers ce changement de responsabilité, la Ligue Occitanie a pu réaliser un diagnostic de l'ensemble des SNE par département. Celui-ci a permis une meilleure visibilité sur la fréquentation des sites par nos adhérents, la classification des sites, et un rééquipement si nécessaire. L'objectif est de cibler les sites sportifs par département pour y assurer un contrôle et un entretien annuel afin d'avoir une pratique engageante en toute sécurité.